

PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

Un fond de plan mutualisé pour améliorer la représentation du patrimoine des collectivités

QU'EST CE QU'UN PCRS ?

La Réforme « anti-endommagement des réseaux », dite « DT-DICT », impose aux **gestionnaires de réseaux** (électriques, éclairage public, etc.) d'améliorer la précision de la géolocalisation de leur patrimoine.

Elle enjoint également à la mise en place d'un **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)** à l'échelle nationale afin de permettre aux différents acteurs de localiser plus précisément des réseaux et éviter, ainsi, des dommages aux ouvrages lors de travaux.

QUEL EST LE RÔLE DU SYDER DANS L'ÉLABORATION DU PCRS ?



Le SYDER, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité et en tant que gestionnaire du réseau d'éclairage public de 195 communes du département, réalise et actualise depuis de nombreuses années une cartographie précise de ses ouvrages implantés sur le territoire.

En tant qu'organisme public au service des communes, le SYDER a décidé de coordonner la réalisation du PCRS à l'échelle du territoire en prenant en charge :

- > le suivi de la réalisation de cette donnée
- > la plus grande part des coûts d'acquisition, de gestion et de mise à jour du PCRS
- > un accès gratuit à cette donnée pour les communes du territoire

UN PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER



Afin de mutualiser les coûts d'acquisition, de gestion et de maintien d'un PCRS, le SYDER a contractué un partenariat avec le Centre Régional de l'Information Géographique (dit CRAIG), expert en la matière.

Constitution d'un socle topographique commun

- PRÉCISION DES DÉTAILS DE L'IMAGE
- PRÉCISION GÉOGRAPHIQUE À 5 CENTIMÈTRES
- MISES À JOUR RÉGULIÈRES



2 780 km²
couverts avec
précision

EXEMPLES D'UTILISATION

Une photographie de grande précision pour...



LES RÉSEAUX D'EAU

- > Visualiser les bornes incendies ou les « bouche à clefs » dans les rues : créer ou améliorer le géoréférencement des réseaux d'assainissement et d'eau potable.



LE PATRIMOINE COMMUNAL

- > Positionner le mobilier de la commune (bancs publics, poubelles, position d'un support portant une caméra de video-protection, d'une sonorisation, etc).
- > Repérer des candélabres ou des projecteurs au sol pour améliorer substantiellement la précision géographique de la base de données existante.



LA VOIRIE

- > Aider à améliorer une base de données routières : créer la cartographie de toute la voirie de la commune :
 - largeur des voies
 - positions des aménagements routiers (chicanes, terre-plein..)
 - type de revêtement
 - marquages au sol
- > Localiser et comptabiliser le nombre de places de parking de la commune et adapter les zones de stationnement.
- > Recenser les obstacles à l'accessibilité des personnes.



LES ESPACES VERTS

- > Cartographier les espaces verts de la commune, pour créer une base de données associée (arbres, plates-bandes, position des haies, zones enherbées etc.)



L'URBANISME

- > Visualiser les constructions, piscines et dépendances.
- > Constater la présence de réseaux aériens type électricité ou télécom : aide à la décision pour l'urbanisme.
- > Mesurer les surfaces de zones artificialisées.



Une connaissance du territoire de la commune au plus proche de la réalité.



Une compatibilité des fonds de plans de l'ensemble des acteurs qui utilisent le PCRS (communes, communautés de communes, gestionnaire de réseaux ; syndicats d'eau, de déchets, d'énergie...).

MODE D'EMPLOI

Créer un compte nominatif sur le site du **CRAIG**
(aucune limite de compte par organisme)
<https://ids.craig.fr/console/account/new>



Plusieurs modalités d'accès suivant votre besoin :



Une visionneuse cartographique

(uniquement visualisation sur sa zone de compétence)



Un flux SIG

(niveau expert) à intégrer dans vos outils

- > via **votre compte nominatif au CRAIG** : pour un usage personnel sur son poste
- > via un **whitelistage des IP** (fournir au CRAIG la ou les adresses à autoriser) qui permet un accès sans authentification sur les postes et services web internes à votre réseau informatique
- > via un **compte générique "organisme"** notamment pour les applications SIG web interne
- > via un **compte prestataire** pour les applications SIG web externes ou les prestataires (bureau d'études, service DT-DICT...)

sur demande
à rtge@craig.fr



Un outil d'extraction des données à la dalle de PCRS

(en mode connecté) : https://ids.craig.fr/select_rtge/



Une mise à disposition d'un disque dur avec les données

sur demande à rtge@craig.fr

Toutes les informations utiles sur le flux sont sur cette page

<https://www.craig.fr/fr/contenu/3178-flux-de-donnees-du-referentiel-tres-grande-echelle>

Services associés à l'offre

- > Service DT/DICT mutualisé : <https://www.craig.fr/fr/contenu/3742-service-dt-dict-volet-declarant>
- > Outil de consultation de la matrice cadastrale (avec son compte nominatif) : <https://ids.craig.fr/mapstore/#/context/cadastre>



CONTACT

Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône
61 Chemin du Moulin Carron · 69570 DARDILLY

Tél : 04 72 18 75 00 / contact@syder.fr
www.syder.fr



centre régional
auvergne-rhône-alpes
de l'information
géographique

EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE
RÉGIONAL DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE (CRAIG)